4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Foam Cleanser

UFI: WHC0-D27M-E20Y-49E8

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit de nettoyage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société WAXOYL AG

Seewenweg 5

4153 Reinach / SUISSE Téléphone +41-61-28177 94 Téléfax +41-61-28177 85 Site internet www.waxoyl.com E-mail info@waxoyl.ch

Secteur informatif

Informations techniques info@waxoyl.ch Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008] 2.1

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut

éclater sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement DANGER

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C / 122 °F.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.

P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE,

5 - <15% hydrocarbures aliphatiques (propulseur)

contient: < 5% agents de surface anioniques

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 2 / 16

2.3 **Autres dangers**

Dangers pour la santé Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Substances

Non applicable

Mélanges 3.2

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - < 20	Propane-2-ol
	CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336
2,5 - 10	iso-Butane
	CAS: 75-28-5, EINECS/ELINCS: 200-857-2, EU-INDEX: 601-004-00-0, Reg-No.: 01-2119485395-27-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Gas 1A: H220 - Press. Gas: H280
< 2,5	Propane
	CAS: 74-98-6, EINECS/ELINCS: 200-827-9, EU-INDEX: 601-003-00-5, Reg-No.: 01-2119486944-21-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Gas 1A: H220 - Press. Gas: H280
< 1	N-lauroylsarkosinate de sodium
	CAS: 137-16-6, EINECS/ELINCS: 205-281-5, Reg-No.: 01-2119527780-39-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 2: H330 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318
	SCL [%]: > 34,5: Acute Tox. 2: H300, <= 34,5: Acute Tox. 4: H332, > 30: Skin Irrit. 2: H315, > 30: Eye Dam. 1: H318, 1 - <=30: Eye Irrit. 2: H319
< 1	Ammoniac, solution aqueuse
	CAS: 1336-21-6, EINECS/ELINCS: 215-647-6, EU-INDEX: 007-001-01-2, Reg-No.: 01-2119488876-14-XXXX
	GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Acute 1: H400 - STOT SE 3: H335, Facteur M (toxicité aiguë): 1
	SCL [%]: >= 5: STOT SE 3: H335

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la Après contact avec les yeux

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Après ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 3 / 16

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone.

Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre.

Mousse.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Les boîtes à gaz fissurées peuvent exploser et être projetées violemment en dehors du feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas

d'étincelles.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 16

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire. Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 16

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance

iso-Butane

CAS: 75-28-5, EINECS/ELINCS: 200-857-2, EU-INDEX: 601-004-00-0, Reg-No.: 01-2119485395-27-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 800 ppm, 1900 mg/m³, n-Butane

Propane-2-ol

CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP 84, FT 66

VLCT: Valeur limite court terme (15min): 400 ppm, 980 mg/m³

Ammoniac, solution aqueuse

CAS: 1336-21-6, EINECS/ELINCS: 215-647-6, EU-INDEX: 007-001-01-2, Reg-No.: 01-2119488876-14-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 25 ppm, 18 mg/m³, FT 16

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES

Ammoniac, solution aqueuse

CAS: 1336-21-6, EINECS/ELINCS: 215-647-6, EU-INDEX: 007-001-01-2, Reg-No.: 01-2119488876-14-XXXX

8 heures: 20 ppm, 14 mg/m³

DNEL

Substance

Propane, CAS: 74-98-6

Aucune DNEL disponible.

N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 20 mg/kg bw/day

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 70,53 mg/m³

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 10 mg/kg bw/day

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 10 mg/kg bw/day

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 17,39 mg/m³

iso-Butane, CAS: 75-28-5

Aucune DNEL disponible

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 888 mg/kg bw/day

Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 500 mg/m³

Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 89 mg/m³

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 319 mg/kg bw/day

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 26 mg/kg

Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 36 mg/m³ (NH3)

Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 6,8 mg/kg (NH3)

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 47,6 mg/m³ (NH3)

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 14 mg/m³ (NH3)

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 6.8 mg/kg bw/day (NH3)

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 47,6 mg/m³ (NH3)

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 16

PNEC

Substance		
Propane, CAS: 74-98-6		
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.		
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6		
Eau douce, 0,009 mg/L		
Sol, 0,008 mg/kg soil dw		
Sédiment (Eau de mer), 0,006 mg/kg sediment dw		
Sédiment (Eau douce), 0,064 mg/kg sediment dw		
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 3 mg/L		
Eau de mer, 0,001 mg/L		
iso-Butane, CAS: 75-28-5		
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.		
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0		
Eau de mer, 140,9 mg/l		
Eau douce, 140,9 mg/l		
Ingestion (alimentaire), 160 mg/kg food		
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2251 mg/l		
Sol, 28 mg/kg		
Sédiment (Eau de mer), 552 mg/kg		
Sédiment (Eau douce), 552 mg/kg		
Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6		
Eau de mer, 0,001 mg/L		
Eau douce, 0.001 mg/L		

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains 0,4mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle Vêtement de protection (EN 340)

Divers Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance

aux substances chimiques de ces derniers.

Protection respiratoire En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération

insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques Aucun

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou

limiter les émissions.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 7 / 16

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique aérosol Couleur incolore jaunâtre

Odeur typique ammoniaque Seuil olfactif Non indispensable

Valeur du pH 9,5

Valeur du pH [1%] Non applicable Point d'ébullition [°C] Non applicable Point d' éclair [°C] Non applicable Inflammabilité (solide, gaz) [°C] Non applicable Limite inférieure d'explosion 1,5 Vol.% Limite supérieure d'explosion 10,9 Vol.% Propriétés comburantes Non

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Non déterminé

Densité [g/cm³] 0,95 (liquide) Densité relative Non déterminé Densité de versement [kg/m³] Non applicable Solubilité dans l'eau Miscible

Solubilité autres solvants Non indispensable Coefficient de partage [n-

octanol/l'eau]

Non déterminé

Viscosité cinématique Non applicable Densité de vapeur relative Non applicable Vitesse d'évaporation Non applicable Point de fusion [°C] Non applicable Température d'auto-inflammation Non applicable Temp. de décomposition [°C] Non applicable Caractéristiques des particules Non indispensable

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

L'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'éclatement des récipients.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 8 / 16

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 9 / 16

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit

ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg

ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg

Substance

N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6

LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg (OECD 401)

NOEL, oral, rat, 30 mg/kg (90 d)

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

LD50, oral, rat, 4570 mg/kg

Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6

LD50, oral, rat, 350 mg/kg (NH3)

LDLo, oral, Humain, 43 mg/kg (NH3)

Toxicité dermale aiguë

Substance

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

LD50, dermique, lapin, 13400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Produit

ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/L 4h

Substance

Propane, CAS: 74-98-6

LC50, inhalatoire, rat, > 1443 mg/l (15 min) (Lit.)

N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6

LC50, inhalatoire, > 1 - 5 mg/l/4h (34,5 % aqueous solution)

LC50, inhalatoire, rat, 0,05 - 0,5 mg/l (OECD 403)

iso-Butane, CAS: 75-28-5

LC50, inhalatoire, Souris, 1237 mg/L

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

LC50, inhalatoire, rat, 30 mg/l/4h

Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6

LD50, inhalatoire, Souris, 91 mg/kg (NH3)

LC50, inhalatoire, rat, 2000 mg/l (NH3)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informnations disponibles, les critères de classification sont remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Irritant

Méthode de calcul

Substance

Propane, CAS: 74-98-6

œil, non irritant

N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6

WAXOYL AG

4153 Reinach

ceil, Provoque des lésions oculaires graves.

iso-Butane, CAS: 75-28-5

ceil, non irritant

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

ceil, lapin, Étude, irritant

Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6

œil, Provoque des lésions oculaires graves.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance

Propane, CAS: 74-98-6

dermique, non irritant

N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6

dermique, irritant

iso-Butane, CAS: 75-28-5

dermique, non irritant

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

dermique, lapin, non irritant

Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6

dermique, corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane, CAS: 74-98-6
inhalatoire, non sensibilisant

dermique, non sensibilisant

N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6

dermique, non sensibilisant

iso-Butane, CAS: 75-28-5
inhalatoire, non sensibilisant

dermique, non sensibilisant

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance

Propane, CAS: 74-98-6

inhalatoire, non irritant

iso-Butane, CAS: 75-28-5

inhalatoire, non irritant

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

NOAEL, oral, rat, 700 mg/kg bw/day, OECD 426, positif

Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6

inhalatoire, irritant

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 11 / 16

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance

Propane, CAS: 74-98-6

NOAEC, inhalatoire, rat, 4437 mg/m³

N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day (chronic), aucun effet nocif observé

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

NOAEC, inhalatoire, rat, 12500 mg/m³, OECD 451, négatif

Mutagénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance

N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6

in vitro, aucun effet nocif observé

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance

N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6

NOAEL, oral, rat, 250 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

NOAEL, oral, rat, 853 mg/kg bw/day, OECD 415, aucun effet nocif observé, Effects on fertility,

NOAEC, oral, rat, 596 mg/kg bw/day, OECD 414, aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance

Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

NOAEC, inhalatoire, rat, 12290 mg/m³, OECD 451, négatif

Danger par aspiration

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Remarques générales

La détermination des propriétés présentant un risque pour la santé est effectuée sans considération des gaz propulseurs ou du matériau porteur.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022 Version 05. Remplace la version: 04 Page

Page 12 / 16

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance		
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6		
LC50, (96h), Danio rerio, 107 mg/l (OECD 203)		
EC50, (48h), Daphnia magna, 29,7 mg/l (OECD 202)		
EbC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, 39 mg/l (OECD 201)		
ErC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, 79 mg/l (OECD 201)		
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0		
LC50, (48h), Leuciscus idus, >100 mg/l		
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, >100 mg/l		
EC50, (48h), Daphnia magna, >100 mg/l		
Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6		
LC50, (48h), Daphnia magna, 25,4 mg/l		
LC50, (96h), Salmo gairdneri, >0,1 mg/l		
LC50, (96h), Cyprinus carpio, 1,1 mg/l		
LC50, (96h), Lepomis macrochirus, >0,2 mg/l		
LC50, (96h), Pimephales promelas, >0,7 mg/l		
LC50, (96h), Salmo gairdneri, 0,53 mg/l		
LC50, (96h), poisson, 0,89 mg/l (NH3)		
LC50, (96h), Daphnia magna, 0,101 mg/l (NH3)		

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration

Non déterminé

Biodégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

demande du producteur de deterger

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 13 / 16

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Eliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

160504*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 1950

Transport fluvial (ADN) 1950

Transport maritime selon IMDG 1950

Transport aérien selon IATA 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID Aérosols

- Code de classification 5F

- Etiquettes de danger



- ADR LQ

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D)

Transport fluvial (ADN) Aérosols - Code de classification

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG

Aerosols F-D. S-U

- Etiquettes de danger

- EMS

- IMDG LQ

1 I

Transport aérien selon IATA

Aerosols, flammable

- Etiquettes de danger



WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 14 / 16

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID

Transport fluvial (ADN) 2

Transport maritime selon IMDG 2.1

Transport aérien selon IATA 2.1

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

(FR):

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) 21,5%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 15 / 16

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H330 Mortel par inhalation.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

IVIS = In vitro irritation score

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. (Règle d'extrapolation «Aérosols») H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 16 / 16

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 2 supprimé: P280 Porter un équipement de protection des yeux.

SECTION 8 ajouté: Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle

appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SECTION 8 ajouté: En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en

cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

SECTION 9 ajouté: jaunâtre

Copyright: Chemiebüro®



